

089

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-44

Séance du 16 décembre 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

Membres en exercice : 10
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Exprimés : 9
Votes Pour : 9
Vote Contre : 0

Le 16 décembre 2022 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bourzeix.

Absents : Mme BENESTEAU

Isabelle Monédière a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Loyers au 1^{er} janvier 2023

Dans un courrier de la préfecture reçu en date du 6 Décembre 2022, les taux concernant les loyers sont de 3,50%.

Le Conseil Municipal décide les loyers mensuels suivants à compter du 1^{er} janvier 2023

Logement 1 : 236,69 € + 60 € de chauffage soit 296,69 €

Logement 2 : 301,90 €

Logement 3 : 418,89 €

Logement poste : 423,55 € + 60 € de chauffage soit 483,55 €

Le Maire

M. AUBOIROUX

